



LE MINISTÈRE PIÉTINE LES TEXTES ET REFUSE D'INSCRIRE LA RÉFORME DES LYCÉES PROS À LA FORMATION SPÉCIALISÉE EN MATIÈRE DE SANTÉ, DE SÉCURITÉ ET DE CONDITIONS DE TRAVAIL

Des propos même de C. Grandjean, la réforme des lycées pros générera des transformations profondes du métier d'enseignant et de son exercice car elle est « structurelle et managériale ». Son volet « modification des cartes de formation » impliquera aussi un vaste plan de reconversions forcées qui aura des conséquences certaines sur la santé physique et mentale des personnels. Alors que le décret 14-41 du 23 décembre 2019 oblige l'administration à réaliser une étude d'impact - en amont du déploiement de toute réforme structurelle, le ministère d'emblée ne respecte pas cette obligation. Face à ce refus inacceptable, l'ensemble des organisations syndicales a demandé l'inscription de cette réforme d'ampleur à l'ordre du jour de la FS-SSCT de lundi 10 juillet (formation spécialisée santé et sécurité au travail - instance qui remplace les CHSCT) comme le prévoit cette fois l'article 88 du décret 14-27 du 20 novembre 2020. Et de nouveau, le ministère balaie d'un revers de main notre demande légitime et réglementaire - bafouant ainsi une instance importante, des textes réglementaires et le dialogue social. Est-ce à dire que la santé des personnels de lycées pros constitue un élément négligeable dans notre ministère ?

Depuis l'annonce de cette réforme en septembre 2022, nos organisations syndicales ont alerté dans toutes les instances de la brutalité et des dangers avérés de cette réforme pour l'avenir scolaire et professionnel des jeunes mais aussi pour les personnels. Malgré l'impréparation de textes pour une mise en place dès cette rentrée et des modifications de l'organisation scolaire sans précédent, le ministère de l'Éducation nationale et la ministre déléguée C. Grandjean ne reculent aucunement ! En effet, dès la rentrée 2023 le ministère met en place cette réforme en incitant fortement les enseignants à être « volontaires » pour accepter des pactes voie pro. Les futurs élèves de première entrent dans leur formation sans qu'aucune ligne de son organisation n'ait été écrite. Pour exemple, l'avancement des épreuves des examens en terminale, annonce emblématique, est imposé sans concertation alors que sa pertinence est actuellement interrogée pour le bac général et technologique.

Nos organisations syndicales réaffirment leur opposition à cette réforme et appellent les personnels de lycées pros à refuser le pacte - véritable bras armé de cette réforme. Elles demandent aux personnels de se saisir, dès la rentrée de septembre, des réunions, des HIS, des AG pour échanger ensemble sur cette réforme et des modalités pour la combattre. Nos organisations syndicales se retrouveront en septembre et prendront leurs responsabilités pour empêcher cette réforme dangereuse d'advenir.

Paris, le 11 juillet 2023